



ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

“La violette Toulousaine”

Ecole Montessori Bilingue

LIVRET D'ACCUEIL



Notre Dynamique



Vision et missions de notre projet éducatif



Notre vision :

Une **scolarité** dans un environnement **bilingue** et **cosmopolite**, fondée sur la **philosophie Montessori** et s'adressant aux **familles Toulousaines** ainsi qu'aux **familles expatriées**. Nous proposons également des **formations** destinées aux adultes ayant pour finalité de créer une **communauté montessorienne locale** s'intégrant pleinement à la **communauté montessorienne internationale**.



Notre mission

Notre **mission** est de proposer un lieu accueillant **différents environnements** adaptés à chaque **phase de développement** de l'enfant : 0/3 ans - 3/6 ans - 6/9 ans - 9/12 ans - 12/15 ans. Nous souhaitons également venir en soutien **des familles** et du **personnel éducatif** (de l'éducation nationale) en proposant des **ressources formatives** afin d'améliorer la **compréhension des enjeux éducatifs**.

Pédagogie Montessori & Enseignements Bilingues

Qu'est-ce que "Montessori" ?

"**Montessori**" est une **pédagogie** développée par une **médecin et pédagogue** italienne, Maria Montessori au début du XXe siècle. Cette pédagogie ne se résume pas seulement au très célèbre **matériel en bois** conçu par Maria Montessori, c'est avant tout une **philosophie**, une manière d'**observer l'enfant** et de le considérer comme **acteur de son développement**. L'adulte se doit alors de respecter le **rythme de l'enfant** afin de permettre le développement optimal du **potentiel** de celui-ci. En tant que **guide**, l'adulte doit s'adapter aux **besoins de chaque enfant**.

Pourquoi l'enseignement bilingue français-anglais ?

Depuis plusieurs années, les chercheurs **spécialistes de l'enfance** ont démontré les nombreux **avantages à apprendre** une deuxième langue dès le plus **jeune âge**. Il a été démontré que l'apprentissage d'une **deuxième langue** permet une meilleure **maîtrise** de sa **langue maternelle**.

De plus, les enfants ayant été scolarisés en **école bilingue** accroissent leur capacité à **résoudre des problèmes de logique**. Ils améliorent leur **capacité d'abstraction**, du fait d'un plus grand nombre de connexions dans leur cerveau entre **concepts, mots** et **symboles**. De nombreuses études menées par des **neurologues** ont révélé les **avantages cognitifs** des bilingues par rapport aux monolingues en termes de **mémorisation** ou encore de **flexibilité mentale**. On peut aussi noter l'avantage considérable pour l'enfant de maîtriser l'anglais pour ses **futurs projets**.



Notre Dynamique



Les caractéristiques de notre action éducative



Respect de l'enfant :

Nous reconnaissons chaque enfant comme un individu unique avec ses propres besoins, intérêts et rythmes d'apprentissage.

Autonomie :

Nos élèves sont encouragés à explorer, à expérimenter et à apprendre à leur propre rythme. Les enseignants agissent comme des guides et des facilitateurs plutôt que comme des autorités directrices, permettant aux enfants de prendre des décisions et de diriger leur propre apprentissage.

Apprentissage sensoriel :

Nous mettons l'accent sur l'utilisation des sens pour l'apprentissage. Les enfants sont encouragés à manipuler, à toucher, à sentir et à explorer le matériel, ce qui facilite la compréhension et la rétention des concepts.



Communauté et collaboration :

Nous favorisons un environnement de coopération et de respect mutuel entre les élèves. Les enfants de différents âges travaillent souvent ensemble dans la même salle de classe, ce qui encourage la collaboration et l'empathie.

Environnement préparé :

Nos salles de classes sont conçues pour favoriser l'indépendance et l'auto-direction. Elles sont équipées de matériel didactique spécialement conçu pour encourager l'exploration et l'apprentissage actif.



Développement holistique :

Notre action éducative vise à promouvoir le développement holistique de l'enfant, y compris son développement intellectuel, social, émotionnel et physique. Les activités et le matériel sont conçus pour répondre à tous ces aspects du développement de manière intégrée.

Projet pédagogique : Maternelle & Primaire



Une école divisée en 3 ambiances

Pré-Maternelle : Ambiance 2/3 ans

Cette classe a pour objectif de mettre l'enfant dans un contexte de socialisation axé sur la compréhension des règles de vie en société, de favoriser le développement du langage en enrichissant son vocabulaire, de développer l'autonomie en insistant sur la motricité fine et globale, ainsi que l'acquisition de la propreté. Les enfants seront invités à réaliser les gestes de tous les jours : mettre ses chaussures, se servir de l'eau, pour être totalement autonome dans les gestes courants de la vie. Les exercices préliminaires Montessori auront été présentés à l'enfant ainsi que le matériel de vie pratique pour une parfaite intégration dans l'ambiance 3/6 ans. Deux fois par semaine, les élèves participeront au rituel matinal en Anglais.



Maternelle : Ambiance 3/6 ans

Dans l'ambiance 3-6 ans, le matériel Montessori est conçu pour aider l'enfant à se développer en lui permettant d'explorer le monde et de se construire. Les activités sont réparties en quatre domaines : vie pratique, sensorielle, langage et mathématiques. Le matériel permet à l'enfant de contrôler ses erreurs de manière visible et tangible, ce qui lui permet de s'autocorriger et de devenir indépendant de l'adulte. En se corrigeant lui-même, il peut répéter l'activité à son rythme et développer sa capacité de concentration. L'éducateur.rice présente à l'enfant le matériel, il l'accompagne vers l'autonomie et la recherche. Lorsque l'enfant a répété sans erreurs, il n'a alors plus besoin du matériel : il est donc passé du domaine de l'expérience à celui de la pensée.

Primaire : Ambiance 6/12 ans

L'ambiance 6-12 ans est la suite logique de l'ambiance 3-6 ans. Comme dans l'ambiance 3-6 ans, les activités sont réparties en plusieurs domaines : langage, mathématiques, géométrie, géographie, histoire, sciences, arts. Ces domaines s'apparentent aux domaines de l'Éducation Nationale. L'éducateur.rice va présenter le matériel aux enfants afin de leur apporter une dimension concrète aux apprentissages et notions travaillées. Lorsque l'enfant est prêt, il pourra s'exercer à l'écrit sur les supports pédagogiques approuvés par l'Éducation Nationale. De plus, la diversité des âges, des maturités, des expertises, permet la diversité des liens et des façons de s'entraider. Les plus jeunes enfants arrivent dans un lieu déjà investi par des plus grands. Les plus âgés sont très à l'écoute des plus jeunes, et ont spontanément envie de les aider. Grâce à leurs expériences, les plus âgés montrent l'exemple à suivre et les plus jeunes s'imprègnent de leurs compétences.



Projet pédagogique : Maternelle & Primaire



Les emplois du temps

	AMBIANCE 2/3 ans (LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI)
9h - 9h30	Rituel en Anglais
9h30 - 11h30	Classe Montessori 2/3ans
11h30 - 12h	Repas
12h - 12h30	Temps extérieur
12h30 - 14h30	Préparation sieste & sieste
14h30 - 15h	Motricité
15h - 16h30	Classe Montessori 2/3ans



Projet pédagogique : Maternelle & Primaire



Les emplois du temps

	AMBIANCES 3/6 ANS (LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI)	
	GROUPE A (1 journée sur 2)	GROUPE B (1 journée sur 2)
Lundi & Jeudi 9h-12h	Classe Montessori	Classe Anglais
Mardi & Vendredi 9h-12h	Classe Anglais	Classe Montessori
	AVEC SIESTE	SANS SIESTE
12h-12h45	Repas	Repas
12h45-13h30	Sieste ou temps calme	Jeux exterieur
13h30-14h30	Sieste ou temps calme	Classe Montessori
14h30-15h	Motricité	Motricité
15h-16h30	Classe Montessori	Classe Anglais
	AMBIANCES 3/6 ANS (MERCREDI)	
9h-12h	MUSIQUE / ESPAGNOL / SPORT	



Projet pédagogique : Maternelle & Primaire



Les emplois du temps

	(LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI)	
	AMBIANCES 6/9 ANS	AMBIANCES 9/12 ANS
9h-12h	Classe Montessori	Classe Montessori
12h-12h30	Pause exterieur	Pause exterieur
12h30-13h30	Repas	Repas
13h30-15h	Anglais	Montessori
15h-16h30	Montessori	Anglais
	AMBIANCES 6/9 ANS (MERCREDI)	
9h-12h	MUSIQUE / ESPAGNOL / SPORT	
	AMBIANCES 9/12 ANS (MERCREDI)	
8h30-12h	MUSIQUE / ESPAGNOL / SPORT	



Tarifs

Maternelle & Primaire

Nos 4 formules

Formule n°1 - Tarification à l'unité sur 12 mois

Païement des frais de scolarité, frais d'inscriptions et matériel scolaire sur 12 mois : d'août (N) à juillet (N+1). Uniquement par paiement prélèvement. Uniquement pour les élèves inscrits avant juillet (N).

Pour les élèves primo-arrivant, vous payez 356 € de frais d'inscription qui seront déduits lors du premier versement en juillet.

	2/3 ans	3/6 ans	6/9 ans	9/12 ans
Frais de scolarité + Frais d'inscriptions + Matériel scolaire / 12 mois	493 €	503 €	513 €	518 €
Repas à l'unité	4,93 €	4,93€	5,03 €	5,03 €
Garderie du matin	2,55 €	2,55 €	2,55 €	2,55 €
Garderie du soir	5,60 €	5,60 €	5,60 €	5,60 €
Garderie du mercredi	30,50 €	30,50 €	30,50 €	30,50 €
Stage d'Anglais	202 €	202 €	202 €	202 €

Tarifs

Maternelle & Primaire

Nos 3 formules

Formule n°2 - Tarification à l'unité sur 10 mois

Seule tarification possible pour une arrivée de l'élève en cours d'année. Les repas, garderies et stages sont similaires à la tarification prévue dans la formule n°1.

	2/3 ans	3/6 ans	6/9 ans	9/12 ans
Frais d'inscription & Matériel scolaire	356 €	356 €	356 €	356 €
Frais de scolarité mensuel (10 mois) + 250 € en juillet	1er Enfant : 533 € 2e Enfant : 483 € 3e Enfant : 432 €	1er Enfant : 544 € 2e Enfant : 483 € 3e Enfant : 432 €	1er Enfant : 554 € 2e Enfant : 483 € 3e Enfant : 432 €	1er Enfant : 564 € 2e Enfant : 483 € 3e Enfant : 432 €

BON À SAVOIR : Nous ne comptons que 10 garderies identiques par mois.

Tarifs

Maternelle & Primaire

Nos 3 formules

Formule n°3 - Tarification hybride

Les frais de scolarité annuels sont payés en aout. Les repas et garderies sont payés à l'unité comme pour la formule n°1 et n°2.

	2/3 ans	3/6 ans	6/9 ans	9/12 ans
Frais d'inscription & Matériel scolaire	356 €	356 €	356 €	356 €
Frais de scolarité annuels	5639 €	5690 €	5740 €	5791 €

Formule n°4 - Tarification "Esprit Libre"

Vous payez l'ensemble de nos services en août. Vous disposez d'une seule facture. Toutes les sorties scolaires sont gratuites ainsi que nos 5 semaines de stage d'anglais.

	2/3 ans	3/6 ans	6/9 ans	9/12 ans
Tarif annuel	8 092 €	9 291 €	9 411 €	9 513 €
English camp offert	1 111 €	1 111 €	1 111 €	1 111 €
Total de la remise	1 585 €	1 666 €	1 684 €	1 684 €
Tarif Esprit-Libre	7 518 €	8 636 €	8 737 €	8 839 €

Projet pédagogique : Collège



Notre ambiance 12 - 15 ans

Un espace d'apprentissage et d'émancipation

L'ambiance Montessori 12-15 ans est un environnement conçu pour répondre aux besoins spécifiques des adolescents en quête d'autonomie, de sens et d'engagement. Cette période charnière de développement est marquée par une soif de compréhension du monde et un besoin de participation active à la société. L'ambiance favorise ainsi un apprentissage concret, interdisciplinaire et coopératif, où chaque adolescent devient acteur de son savoir et de son développement personnel.

L'apprentissage se structure autour de grands domaines :

- Sciences humaines et expérimentales (histoire, géographie, biologie, physique, chimie, écologie)
- Mathématiques appliquées (gestion, économie, logique, statistiques)
- Expression écrite et orale (littérature, langues vivantes, communication)
- Arts et créativité (musique, arts plastiques)
- Activités manuelles et entrepreneuriales (jardinage, gestion de projets)

Ces domaines sont intégrés dans des projets concrets, qui donnent du sens aux apprentissages et permettent aux adolescents d'expérimenter, de collaborer et de développer des compétences essentielles pour leur avenir.

Un environnement d'autonomie et de responsabilité

L'ambiance 12-15 ans repose sur la prise d'initiative et la responsabilisation. Les adolescents participent activement à la gestion de leur espace de travail, de leurs projets et de leur emploi du temps. L'éducateur.rice accompagne chaque jeune dans son cheminement, lui apportant des ressources et des conseils tout en encourageant sa réflexion critique et son autonomie.



Un cadre bienveillant et coopératif

L'apprentissage en groupe favorise la diversité des échanges et l'entraide. Les plus expérimentés soutiennent naturellement les plus jeunes, créant une dynamique enrichissante où chacun trouve sa place. La coopération, l'écoute et le respect mutuel sont au cœur du fonctionnement de l'ambiance, permettant aux adolescents de développer des compétences sociales essentielles.

L'ambiance Montessori 12-15 ans est ainsi un lieu où l'apprentissage se construit par l'expérience, où chaque jeune explore ses passions et ses talents, et où la confiance en soi grandit au fil des projets et des découvertes.



Projet pédagogique : Collège



L'emploi du temps

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 - 9h	Préparation de Classe	Préparation de Classe	Préparation de Classe	Préparation de Classe
9h-12	Mathématiques	Français	Physique/SVT	Histoire/Géo
12h-13h	Pause Repas	Pause Repas	Pause Repas	Pause Repas
13h-14h	Projet Nature / Recherche Exposé	Projet Nature / Recherche Exposé	Projet Nature / Recherche Exposé	Présentation des recherches
14h-15h30	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais
15h30-17h	Projet de classe	Projet de classe	Projet de classe	Sport
	MERCREDI			
8h30-12h30	SPORT / MUSIQUE / ESPAGNOL			

*L'emploi du temps peut varier en cours d'année.



Tarifs Collège

Nos 4 formules

Formule n°1 - Tarification à l'unité sur 12 mois

Païement des frais de scolarité, frais d'inscriptions et matériel scolaire sur 12 mois : d'août (N) à juillet (N+1). Uniquement par paiement prélèvement. Exclusivement pour les élèves inscrits avant juillet 2026. Le premier mois est versé en guise de frais d'inscription, la mensualisation commencera alors en août.

	Frais de scolarité + Frais d'inscription + Matériel scolaire	Repas à l'unité	Garderie du matin	Garderie du soir	Activités mercredi Après-Midi
12/15 ans	620 € / mois sur 12 mois	5,08 € / repas	2,54 €/u	5,59 €/u	30,48€/u

Formule n°2 - Tarification à l'unité sur 12 mois

Seule tarification possible pour une arrivée de l'élève en cours d'année.

	Frais d'inscription + Matériel scolaire	Frais de scolarité	Repas à l'unité	Garderie du matin	Garderie du soir	Activités mercredi Après-Midi
12/15 ans	355,6 €	691 € / mois sur 10 mois + 254€ en Juillet	5,08 € / repas	2,54 €/u	5,58 €/u	30,48 €/u

Tarifs Collège



Nos 4 formules



Formule n°3 - Tarification hybride

Les frais de scolarité annuels sont payés en aout. Les repas et garderies sont payés à l'unité comme pour la formule n°1 et n°2.

	Frais d'inscription + Matériel scolaire	Frais de scolarité annuels	Repas à l'unité	Garderie du matin	Garderie du soir	Activités mercredi Après-Midi
12/15 ans	355,6 € Offert	7 214 €	5,08 € / repas	2,54 €/u	5,58 €/u	30,48 €/u

Formule n°4 - Tarification "Esprit Libre"

Vous payez l'ensemble de nos services en août (Frais d'inscription, matériel scolaire, frais de scolarité, repas, activités périscolaires). Vous disposez d'une seule facture. Toutes les sorties scolaires sont offertes.

	Tarif annuel avant remise	Total de la remise	Tarif Esprit-Libre
12/15 ans	10 783 €	1 639 €	9 744 €



Règlement intérieur



I - Organisation de notre école

1 - CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

L'école respecte le calendrier scolaire de l'éducation nationale (zone C):

- **Rentrée scolaire** : lundi 1er septembre
- **Vacances de la Toussaint** : du vendredi 17 octobre au dimanche 2 novembre
- **Vacances de Noël** : du vendredi 19 décembre au dimanche 4 janvier
- **Vacances d'Hiver** : du vendredi 20 février au dimanche 8 mars
- **Vacances de Printemps** : du vendredi 17 avril au dimanche 3 mai
- **Pont de l'Ascension** du jeudi 14 mai 2026 au dimanche 18 mai 2026
- **Fin de l'année scolaire** : Vendredi 3 juillet

Chaque vendredi avant les vacances, l'école organise une garderie non obligatoire de 9h à 12h. Nous sommes fermés l'après-midi pour les réunions pédagogiques.

2 - HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL

A – L'ambiance 2/3 ans (pré-maternelle)

L'école accueille les enfants de pré-maternelle le lundi, mardi, jeudi, vendredi (pas d'école ou de périscolaire le mercredi).

Garderie du matin : 8:00-8:45

Accueil des élèves : 8:45

Fermeture des portes : 9:00

Sortie des élèves : 16:30

Garderie du soir : 16:45 - 18:15

B – Les ambiances 3/6 ans, 6/9 ans

L'école accueille les enfants de maternelle et primaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Garderie du matin : 8:00-8:45

Accueil des élèves : 8:45

Fermeture des portes : 9:00

Sortie des élèves : 16:30

Garderie du soir : 16:45 - 18:15

Mercredi :

Garderie du matin : 8:00-8:45

Accueil des élèves : 8:45

Fermeture des portes : 9:00

Sortie des élèves : 12:00

Périscolaire : 13:30 - 18:00

C – L'ambiance 9/12 ans

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Garderie du matin : 8:00-8:45

Accueil des élèves : 8:15

Fermeture des portes : 8h30

Sortie des élèves : 17:00

Garderie du soir : 17:15 - 18:15

Mercredi :

Accueil des élèves : 8:15

Fermeture des portes : 8:30

Sortie des élèves : 12:00

Périscolaire : 13h30 - 18:00



Règlement intérieur



D – L'ambiance 12/15 ans

L'école accueille les enfants du collège :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Garderie du matin : 8:00-8:30

Accueil des élèves : 8:15

Fermeture des portes : 8:30

Sortie des élèves : 17:00

Garderie du soir : 17:15 - 18:15

Mercredi :

Accueil des élèves : 8:15

Fermeture des portes : 8:30

Sortie des élèves : 12:30

Périscolaire : 13:30 - 18:00

3 - PONCTUALITÉ ET RETARD

La ponctualité et la présence régulière sont fondamentales pour assurer le bon déroulement des activités scolaires. Les élèves devront être présents en classe avant 9h00 (8:30 pour les 12/15ans), sauf circonstances exceptionnelles dûment notifiées à l'école via le système "Éducartable". Tout retard constaté à la fermeture de l'école sera sujet à des frais de pénalité. En cas de retard de 15 minutes et en l'absence de communication de la part de la personne désignée pour récupérer l'enfant, les autorités policières seront contactées.

4 - ENTRÉE ET SORTIE DES CLASSES

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à l'entrée de l'école. Au moment du départ de l'élève, seule une personne préalablement inscrite sur le document intitulé "Personnes habilitées à venir chercher votre enfant" sera autorisée à récupérer l'élève concerné. Cette personne devra également signer le registre des départs. Dès lors de la signature, l'enfant est placé sous la responsabilité de la personne désignée, y compris à l'intérieur de nos locaux. En cas d'imprévu et dans des circonstances exceptionnelles, les responsables légaux peuvent désigner, via le système Éducartable, une personne habilitée à venir chercher l'élève. Une pièce d'identité pourra être exigée.

5 - COMMUNICATION

La confiance constitue le fondement des relations entre les parents et les membres de notre équipe. Cette confiance repose sur le respect mutuel et la communication non-violente. Nous vous encourageons à utiliser exclusivement la plateforme Éducartable (ou autre plateforme pour le collège) pour communiquer avec l'école. De cette manière, tous les membres de notre équipe auront accès à votre message, et la personne la mieux qualifiée pour y répondre le fera. Cela garantit une transmission précise des informations ainsi qu'une circulation fluide de celles-ci.

6 - RÉUNION PÉDAGOGIQUE

Nous vous convions à une réunion en début d'année scolaire pour présenter les principaux aspects de la pédagogie Montessori ainsi que notre projet pédagogique. Au cours de l'année, un à deux rendez-vous pédagogiques sera programmé. Vous avez également la possibilité de solliciter un rendez-vous ponctuel avec l'un des membres de notre équipe pour discuter d'une situation spécifique. L'équipe pédagogique demeure disponible pour répondre à vos questions via la plateforme Éducartable (ou autre plateforme pour le collège).



Règlement intérieur



7 - REPAS, NOURRITURE ET RÉGIME ALIMENTAIRE

Les repas sont fournis par notre partenaire "API Restauration" et réchauffés par nos soins. Il est possible d'annuler les repas jusqu'à 72 heures avant la livraison. Toute annulation effectuée dans les 72 heures précédant la livraison sera facturée. Trois types de menus sont proposés : Standard, Sans Porc et Végétarien (incluant des œufs et des poissons). Conformément à notre approche pédagogique inspirée de la méthode Montessori, les enfants sont encouragés à mettre la table et à débarrasser, dans le but de favoriser leur autonomie. Il est impératif de nous informer de tout aliment susceptible de provoquer une réaction allergique chez votre enfant. Les lunchboxs sont strictement interdites, sauf en cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi par un médecin.

8 - PÉRISCOLAIRE & SORTIE SCOLAIRE

Pendant les temps périscolaires, nous offrons une variété d'activités. Des intervenants extérieurs peuvent proposer des activités spécifiques telles que le yoga, le théâtre, le sport, etc., tout au long de l'année. Ces activités sont soumises à inscription et peuvent entraîner des frais supplémentaires.

Nous organisons également diverses sorties scolaires tout au long de l'année, financées par l'école. Cependant, les frais associés à la grande sortie de fin d'année seront à la charge des familles. À cette occasion, l'école sera fermée pour une journée administrative.



Règlement intérieur



II - Règles de vie et fonctionnement de l'école

1 - HYGIENE

Afin de prévenir la propagation de virus et de maladies, nous appliquons des règles d'hygiène strictes au sein de notre communauté. Les enfants sont régulièrement encouragés à se laver les mains. L'acquisition de la propreté est intégrée dans notre programme pour les enfants de 2 à 3 ans, dans un environnement à effectif réduit. Les familles sont priées de nous fournir des couches et des lingettes, et nous veillons à ce que les couches soient vérifiées et changées régulièrement. Les enfants en cours d'apprentissage de la propreté ne sont pas autorisés à rejoindre l'environnement des 3 à 6 ans.

2 - AUTONOMIE ET AUTODISCIPLINE

La liberté au sein d'un environnement Montessori permet à l'enfant d'explorer son propre chemin d'apprentissage, en sélectionnant ses activités en fonction de ses intérêts et de son rythme individuel. L'autodiscipline émerge de manière naturelle lorsque l'enfant est investi dans ses choix et encouragé à assumer la responsabilité de ses actions et de ses interactions. Cette approche favorise un développement équilibré de son autonomie et de sa confiance en soi.

3 - ENVIRONNEMENT SOCIAL ET ATTITUDE DE L'ENFANT

Dans le contexte de l'apprentissage des règles de vie en société à l'école, il est compréhensible que certains incidents tels que des coups, des morsures ou des insultes puissent survenir pendant cette période de socialisation. Ces comportements ne sont pas tolérés et sont immédiatement pris en charge par l'équipe pédagogique, dans le respect des principes de discipline bienveillante et de résolution pacifique des conflits.

Si un enfant présente des comportements inadaptés de manière récurrente, nous considérons cela comme une opportunité d'intervention et d'accompagnement individualisé. Dans ces cas, nous invitons les responsables légaux à participer à un entretien afin de comprendre ensemble les facteurs sous-jacents et de collaborer pour trouver des solutions adaptées.

En dernier recours, la direction se réserve le droit de prendre la décision difficile de mettre fin à la scolarisation d'un enfant dans notre école. Cette mesure est prise dans l'intérêt du bien-être et de la sécurité des autres enfants, ainsi que dans le but de maintenir un environnement propice à l'apprentissage et au développement harmonieux de chacun.

4 - NIVEAU SCOLAIRE

Le passage d'un enfant à la classe supérieure est soumis à la validation des acquis du socle commun de connaissances et de compétences. Cette décision est prise par les membres de l'équipe pédagogique, qui sont les seuls habilités à déterminer l'affectation des enfants dans l'ambiance demandée par les parents, même si cette dernière ne correspond pas strictement à l'âge de l'enfant. Dans le souci d'assurer une transition harmonieuse, des ajustements peuvent être envisagés en fin d'année scolaire afin de faciliter l'intégration des élèves dans leur nouvelle classe.



Règlement intérieur



5 - GOURDE, GOÛTER ET NOURRITURE VENANT DE L'EXTÉRIEUR

Tous les enfants sont priés d'apporter une gourde à l'école, comportant leur nom et prénom, pour qu'elle soit aisément identifiable. Ces gourdes sont librement accessibles dans la classe pour permettre aux enfants de s'hydrater à tout moment.

Pour les enfants participant à la garderie, il est demandé d'apporter un goûter dans une boîte à goûter, également identifiée avec le nom et le prénom de l'enfant. Conformément à la réglementation en vigueur, il n'est pas possible de stocker ces goûters dans un réfrigérateur. Nous vous prions donc de ne pas fournir de produits nécessitant une réfrigération. Les enfants ne fréquentant pas la garderie ne sont pas autorisés à apporter de goûter à l'école.

6 - VÊTEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Il est essentiel que chaque vêtement et objet personnel de votre enfant soit clairement identifié avec son nom et son prénom. Cela nous permet de veiller à ce que chaque enfant retrouve facilement ses affaires et réduit le risque de perte. Pour maintenir un environnement propice à l'apprentissage, nous insistons sur le fait que les bijoux et les jouets personnels ne sont pas autorisés à l'école, sauf lors d'événements spécifiques préalablement autorisés par l'équipe éducative. Les téléphones portables et tablettes sont interdits dans l'enceinte de notre école. Le doudou est le seul objet personnel autorisé pendant la sieste, car nous comprenons son importance pour le confort émotionnel de l'enfant. Cependant, une fois la sieste terminée, le doudou sera soigneusement remis dans le sac de votre enfant, à moins qu'il ne soit particulièrement bouleversé.

Les vêtements non marqués et non réclamés seront généreusement donnés à des associations caritatives à chaque période de vacances. Nous pensons qu'il est important de partager et d'aider ceux dans le besoin, tout en encourageant une gestion responsable des affaires personnelles. Dans le cadre de notre souci de prévoyance, nous demandons à chaque enfant de disposer d'une tenue de pluie complète dans son vestiaire, comprenant des bottes, un K-way et un pantalon imperméable, le tout rangé dans un sac identifié à son nom. Ces tenues doivent être régulièrement lavées pour garantir leur propreté et leur efficacité lors des journées pluvieuses.

Les chaussons sont obligatoires et doivent être portés dans les classes par les élèves de maternelle pour des raisons de sécurité et de confort. Enfin, en habillant votre enfant avec des vêtements pratiques et adaptés à la météo, vous favorisez son autonomie en lui permettant de s'habiller et de se déplacer confortablement tout au long de la journée.

7 - FÊTES PÉRIODIQUES ET ANNIVERSAIRES

Pour garantir le bien-être de tous les enfants et prendre en compte la récurrence des anniversaires, nous avons mis en place une politique interdisant les gâteaux et les bonbons lors de ces événements. À la place, nous organisons le rituel d'anniversaire Montessori au sein de l'ambiance, offrant ainsi une expérience significative et inclusive pour chaque enfant.

Cependant, certains événements spéciaux, tels qu'Halloween, Noël et la fête de l'école, seront l'occasion de célébrer de manière collective. À ces moments, un buffet comprenant des gâteaux et des bonbons sera proposé pour ajouter une touche festive à la journée. Nous veillons à équilibrer les choix alimentaires et à favoriser une consommation responsable de sucreries, en tenant compte des préférences alimentaires et des éventuelles allergies des enfants.



Règlement intérieur



III - Règles sanitaires

1 - BILAN DE SANTÉ

Il est de la responsabilité des familles de s'assurer que les bilans de santé obligatoires, notamment à l'âge de 3 ans, 6 ans et 9 ans, soient effectués pour chaque enfant. Dans le cadre de cette exigence, un certificat médical sera requis par l'école.

Nous sommes engagés à veiller au bien-être global de chaque enfant, ce qui inclut leur santé. En tant que partenaire dans l'éducation de votre enfant, l'équipe pédagogique est là pour vous accompagner dans tous les aspects de la santé ayant un impact sur la scolarité. Nous sommes disponibles pour vous orienter et vous conseiller, et nous vous proposerons des diagnostics chez des professionnels de santé si nous estimons que c'est nécessaire pour le bien-être de votre enfant. Notre objectif est de garantir un environnement scolaire sûr et sain pour tous les élèves.

2 - ABSENCES MALADIE

La santé et le bien-être de chaque enfant sont des priorités absolues pour nous. En conséquence, tout enfant présentant un état de santé incompatible avec la vie en collectivité ne pourra être accueilli à l'école. Si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, nous vous demandons instamment de le retirer immédiatement de l'école et de nous en informer sans délai afin de prendre les mesures appropriées. À son retour, un certificat médical confirmant l'absence de contagion pourra vous être demandé pour des raisons de sécurité.

Nous tenons à souligner l'importance de signaler toute maladie infectieuse touchant un membre de la famille, ainsi que tout accident survenu en dehors de l'école et concernant votre enfant. Ceci est crucial pour prévenir la propagation de maladies au sein de notre communauté scolaire et assurer la sécurité de tous les enfants.

Pour maintenir un environnement sain et sécurisé, l'école ne peut accueillir un enfant malade, fiévreux (avec une température corporelle supérieure à 38 °C) ou porteur d'une maladie contagieuse. Si votre enfant présente des symptômes tels que fièvre, diarrhée, vomissements ou tout autre signe d'inconfort, nous vous contacterons immédiatement et vous demanderons de venir le chercher le plus tôt possible.

Chaque absence est soigneusement consignée dans un registre spécial tenu par l'enseignante, avec une mention précise de la demi-journée concernée. Nous vous rappelons également que toute absence doit être signalée à l'école le matin même et justifiée par écrit par les parents dès le retour de l'enfant à l'école.

Notre objectif est de maintenir un environnement d'apprentissage sûr et propice au bien-être de tous les enfants, en collaboration étroite avec les familles pour assurer leur santé et leur sécurité.



Règlement intérieur



3 - MÉDICAMENTS

Dans un souci de sécurité et de conformité avec les réglementations en vigueur, l'école maintient une politique stricte interdisant l'apport de médicaments dans ses locaux, à moins qu'ils ne soient prescrits par un médecin. Dans ce cas, il est impératif que le responsable légal remette personnellement le médicament à un membre du personnel de l'école. Cette remise doit s'accompagner d'une photocopie de l'ordonnance médicale ainsi que du formulaire de consentement à la prise de médicament, dûment rempli. Tous ces documents doivent être placés dans une boîte fermée pour assurer leur sécurité et leur traçabilité. Cette mesure vise à garantir la sécurité et le bien-être de tous les enfants au sein de notre établissement.

4 - ALLERGIE

Le dossier médical de chaque enfant doit être soigneusement constitué et inclure une liste détaillée des éléments susceptibles de déclencher une réaction allergique chez l'enfant. Cette liste est essentielle pour nous permettre de prendre les précautions nécessaires et d'agir rapidement en cas de besoin.

En cas de symptômes allergiques observés chez un enfant, les parents seront immédiatement informés afin qu'ils puissent prendre en charge leur enfant et le conduire chez un médecin si nécessaire. La santé et le bien-être de chaque enfant sont notre priorité absolue, et nous prenons très au sérieux toute indication ou symptôme d'allergie. Notre objectif est d'assurer un environnement sûr et sécurisé pour tous les enfants, en collaboration étroite avec les parents et les professionnels de la santé.

5 - VACCINATION

Il est impératif que chaque enfant scolarisé soit à jour de ses vaccins obligatoires. Afin de garantir la sécurité et la santé de tous les enfants, nous demandons à ce que les parents fournissent une copie du carnet de vaccination de leur enfant chaque année. Cette mesure nous permet de nous assurer que tous les enfants sont protégés contre les maladies évitables par la vaccination et contribue à maintenir un environnement sain au sein de notre école.

6 - ALERTES SANITAIRES

Nous utilisons la plateforme Éducartable pour transmettre les alertes sanitaires importantes, telles que la présence de poux, la varicelle, la rougeole, la coqueluche, la rubéole, les oreillons, la bronchiolite, la scarlatine, et autres. Nous vous encourageons vivement à vérifier que votre enfant ne présente aucun symptôme avant son retour à l'école. En cas de doute ou de préoccupation, n'hésitez pas à consulter un médecin ou un pédiatre pour obtenir des conseils appropriés.

Règlement intérieur



IV - Administratif

1 - INSCRIPTION

L'inscription de votre enfant sera confirmée dès réception du dossier d'inscription complet, comprenant tous les documents requis, tels que le règlement intérieur, le droit à l'image, le dossier médical, la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant, les autorisations de sortie scolaire, la fiche d'inscription, ainsi que d'autres documents spécifiques. Chacun de ces documents doit être minutieusement rempli, signé et daté par l'ensemble des responsables légaux de l'enfant.

En outre, le paiement des frais d'inscription est requis pour finaliser et confirmer l'inscription de votre enfant. Ces frais, qui doivent être réglés par chèque, constituent une partie essentielle du processus d'inscription et contribuent au fonctionnement général de l'école.

Si le nombre de demandes dépasse le nombre de places disponibles, une liste d'attente sera établie. Cependant, nous donnons la priorité aux enfants déjà inscrits dans notre établissement ainsi qu'aux fratries.

Il est important de noter que l'équipe pédagogique et la direction se réservent le droit exclusif d'émettre des réserves ou de ne pas finaliser une inscription, en fonction des critères et des besoins de l'école.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération dans ce processus d'inscription, qui vise à assurer le bon fonctionnement et la qualité de l'enseignement au sein de notre école.

2 - RUPTURE DU CONTRAT

Le paiement de l'année scolaire est considéré comme dû à partir de la signature du présent contrat. En signant ce contrat, vous vous engagez à inscrire votre enfant dans notre école pour toute la durée de l'année scolaire en cours. En cas de départ anticipé de votre enfant au cours de l'année scolaire, un préavis de 3 mois sera requis, sous réserve d'un accord mutuel avec la direction de l'école.

Cependant, dans les cas de force majeure ou de licenciement d'un des responsables légaux de l'enfant, aucun préavis ne sera nécessaire. Nous comprenons que des circonstances imprévues peuvent survenir et nous sommes disposés à faire preuve de flexibilité dans de telles situations.

3 - ÉVÉNEMENTS NON PREVISIBLE

En cas de fermeture temporaire de l'établissement due à des événements indépendants de notre volonté tels qu'une épidémie, une pandémie ou une fermeture administrative, les frais de scolarité ne seront pas réduits. Cependant, nos équipes pédagogiques mettront en place un suivi pédagogique pour assurer la continuité de l'apprentissage des élèves.

Règlement intérieur



4 - FACTURATION

À l'inscription, vous optez pour l'une des quatre formules. Pour le forfait "esprit libre" vous recevrez une facture unique en août et aucun frais supplémentaires ne vous sera demandé (or dégradation. Pour les autres forfaits, vous recevrez une facture mensuelle comprenant les frais de scolarité du mois suivant ainsi que les extras du mois écoulé (repas, garderies, etc). Le règlement doit être effectué entre le 1^{er} et le 5 du mois suivant. Les retards entraîneront des pénalités. Opter pour le prélèvement bancaire pour faciliter le processus. Les frais annuels payés d'avance ne sont pas remboursables. Des frais supplémentaires peuvent également être occasionnellement demandés (sauf forfait "esprit libre"), par exemple pour des sorties scolaires, des transports ou des activités extrascolaires. Toutefois, ces frais ne seront facturés et prélevés qu'après avoir obtenu l'accord écrit des responsables légaux de l'enfant. Nous veillons à ce que toutes les dépenses soient clairement communiquées et approuvées par les familles avant leur traitement.

5 - DROIT A L'IMAGE

En acceptant notre règlement intérieur, vous donnez votre accord pour que des photos de votre enfant soient publiées sur la plateforme educartable, accessible uniquement aux parents et à notre équipe éducative. Ces photos sont strictement personnelles. Leurs publications sur réseaux sociaux ou internet est strictement interdit sous peine de poursuite judiciaire.

De plus, vous autorisez la diffusion de photos de votre enfant sur notre site web et nos réseaux sociaux. Cependant, pour toute publication externe (Instagram, Facebook, Google+, site web, etc.), aucune identification visuelle du visage ne sera possible (photo de dos, floutage du visage ou utilisation d'emoji pour le masquer). Nous accordons une grande importance au respect de l'intégrité visuelle de votre enfant.

VI - Sécurité collective et responsabilité

1 - SÉCURITÉ

Dans le cadre de notre engagement à maintenir un environnement sûr et sécurisé pour tous les enfants, il est impératif de respecter certaines règles strictes. Ainsi, conformément aux normes de sécurité applicables dans tous les établissements publics, l'introduction d'objets potentiellement dangereux est strictement interdite au sein de notre structure. Cela inclut tout objet pointu, tranchant, inflammable ou présentant un risque pour la sécurité des enfants.

De plus, seules les personnes autorisées sont admises dans l'enceinte de l'établissement. Cela comprend les parents, les membres de l'équipe pédagogique, ainsi que les intervenants agréés. Aucun adulte, à l'exception de ceux mentionnés précédemment, n'est autorisé à accéder aux locaux de l'école. De même, les enfants qui ne sont pas scolarisés dans notre école ne sont pas autorisés à entrer dans nos installations.

Ces mesures sont mises en place dans l'intérêt supérieur des enfants et visent à garantir un environnement d'apprentissage sécurisé, propice à leur épanouissement et à leur développement harmonieux. Nous comptons sur la collaboration de tous pour respecter ces règles et contribuer à maintenir un environnement sûr et accueillant pour tous les membres de notre communauté éducative.

Règlement intérieur



2 - EXERCICES D'ÉVACUATION - INCENDIE & PPMS

Afin de garantir la sécurité de tous les occupants de notre école et de prévenir tout risque potentiel d'incendie ou d'intrusion, des exercices d'évacuation seront organisés de manière régulière. Ces exercices sont essentiels pour assurer une réponse efficace en cas d'urgence et pour familiariser les élèves, le personnel et toute autre personne présente dans l'établissement avec les procédures d'évacuation.

Au cours de ces exercices, les élèves et le personnel seront guidés à travers les itinéraires d'évacuation désignés, et seront instruits sur les actions à prendre en cas d'incendie ou d'intrusion. Ces exercices permettent également de vérifier la fonctionnalité des équipements de sécurité, tels que les alarmes incendie et les sorties de secours, et d'identifier tout besoin éventuel d'amélioration.

3 - VOL & DEGRADATION

Tout matériel dégradé sera automatiquement facturé aux responsables légaux afin de couvrir les frais de réparation ou de remplacement nécessaires. Cette mesure vise à responsabiliser chacun quant à la préservation du matériel et des infrastructures de l'école, contribuant ainsi à maintenir un environnement d'apprentissage optimal pour tous les enfants.

En outre, nous tenons à souligner que la direction de l'école décline toute responsabilité en cas de vol survenant dans l'enceinte de l'établissement. Cette décharge de responsabilité s'explique notamment par l'interdiction formelle de ramener des objets personnels de la maison à l'école. Nous encourageons donc chacun à respecter cette règle afin de réduire les risques de vol et de préserver la sécurité et l'intégrité des biens de chacun.

4 - VIOLENCE ET MANQUE DE RESPECT

Dans notre établissement, nous attachons une grande importance au respect mutuel et à une communication bienveillante entre tous les membres de la communauté éducative, y compris les parents. Nous attendons donc des parents inscrivant leur enfant dans notre école qu'ils adoptent également cette approche respectueuse.

Nous tenons à souligner qu'aucune forme de violence verbale ou physique envers le personnel de l'école ne sera tolérée. Tout comportement de ce type sera traité avec la plus grande sévérité. En cas de violence verbale ou physique de la part d'un parent envers un membre du personnel de l'école, des mesures strictes seront immédiatement prises, notamment :

1. Dépôt d'une plainte aux autorités compétentes.
2. Retrait définitif de l'enfant de l'école.
3. Exigence du paiement immédiat du reste de la scolarité.

Ces mesures sont prises dans le but de protéger la sécurité et le bien-être de notre personnel, ainsi que de maintenir un environnement d'apprentissage sain et sécurisé pour tous les enfants. Nous comptons sur la coopération de tous les parents pour garantir le respect de ces principes fondamentaux et assurer le bon fonctionnement de notre établissement.



Ressources/Équipement

Documents administratifs

- 1 photocopie des vaccinations du carnet de santé de l'enfant
- 1 photocopie du Livret de famille ou carte d'identité de l'enfant
- 1 attestation d'assurance « responsabilité civile » (Scolaire & Extra-scolaire)
- Le dossier médical rempli et signé
- Les autorisations remplies et signées :
 - sortie en groupe
 - droit à l'image
 - acceptation du règlement intérieur
 - moyen de paiement (Prélèvement SEPA le cas échéant)

Vêtements et équipement (avec nom + prénom)

Ambiances 2/3 ans - 3/6 ans - 9/12 ans - 12/15 ans

- Une boîte à gouter (si garderie)
- Une gourde
- Une paire de chausson
- Veste de pluie, pantalon de pluie et botte de pluie
- Sieste : oreiller et couverture (uniquement 2/3 & 3/6 ans si nécessaire)
- Couches et lingettes (uniquement 2/3 ans)
- Une tenue complète de rechange (uniquement 2/3 & 3/6 ans)

Matériel scolaire

Nous achetons l'ensemble du matériel scolaire. Vous n'avez rien de plus à fournir (mis à part une trousse vide pour les ambiances 6/15 ans).

Ressources/Équipement

Association des Parents d'Élèves (APE)

L'APE est une équipe de parents bénévoles engagés pour soutenir la vie de l'école et renforcer le lien entre les familles, les enseignants et la communauté éducative.

Tout au long de l'année, nous organisons des actions conviviales et solidaires permettant de financer des projets scolaires, sorties et moments festifs pour les enfants.

Pour en savoir plus, nous contacter par mail : a peviolette@gmail.com